

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 1<sup>er</sup> octobre 2009 à 20h, et à laquelle étaient présents les conseillers, madame Nathalie Chayer, messieurs Mario St-Charles, Gilles St-Marseille, Denis Joannette, Martin Bigras et Sylvain Sauvageau formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

---

### **PRÉSENTATION SPÉCIALE**

#### **50<sup>e</sup> Anniversaire de mariage**

Monsieur Wesley Allen et Madame Jeannette Morin  
232, 26<sup>e</sup> avenue  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 4J4  
Mariés à Montréal, le 8 août 1959

Monsieur le conseiller Mario St-Charles accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

#### **1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h01.

##### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-10-01.288

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

#### **ADOPTÉE**

##### **1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

##### **1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2009**

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-10-01.289

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2009, tel que déposé.

#### **ADOPTÉE**

2. Affaires du Conseil

2.1 Gala Excellence – Octroi de deux bourses distribuées aux étudiants finissants dans différents domaines de la vie scolaire

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Christian Giraldeau, directeur adjoint de 5<sup>e</sup> secondaire et de madame Nathalie Plante, directrice adjointe de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire de la Polyvalente Deux-Montagnes, datée du 15 juin 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-10-01.290

D'OCTROYER deux bourses de 200 \$, lesquelles seront remises à deux étudiants finissants et performants dans différents domaines de la vie scolaire lors du Gala Excellence de la Polyvalente Deux-Montagnes qui se tiendra le 4 novembre 2009 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

ABROGÉ PAR LA  
RÉSOLUTION  
2009-11-19.310

2.2 Refus d'un règlement d'emprunt de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT l'adoption par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes du règlement numéro RT02-2009 décrétant une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de vidange des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT la complexité du calcul du coût des quotes-parts de chaque municipalité eu égard au remboursement du règlement d'emprunt ;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport de la firme *Aquatech* quant à la vidange des boues et la recommandation de procéder à la vidange des boues de l'étang # 1 en 2010 ;

CONSIDÉRANT le manque d'information quant à la nécessité de procéder immédiatement à la vidange des étangs # 2 et # 3 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes paie depuis 1996, 65,3% du coût de construction des étangs alors qu'elle ne représente plus que 54,28% aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT que le développement immobilier de certaines municipalités a entraîné le remplissage accéléré des bassins ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-10-01.291

DE REFUSER en vertu de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* le règlement numéro RT02-2009 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes décrétant une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de vidange des boues des étangs aérés ;

DE RECOMMANDER à la Régie de se limiter aux travaux de vidange des boues du bassin #1, tel que le recommande la firme *Aquatech* et de prévoir les sommes en conséquence ;

DE DEMANDER à la Régie de modifier l'entente de 1996 afin de refléter la réalité de 2009 suite aux développements immobiliers que les villes membres ont eus depuis la création de la Régie ;

DE DEMANDER à la Régie de mandater un professionnel afin d'évaluer la responsabilité des villes dans le remplissage des étangs en fonction de leur développement immobilier depuis 1996 ;

DE S'ASSURER que le futur règlement d'emprunt pour la vidange du bassin #1 inclus une clause de répartition des coûts selon les débits décrits dans le rapport de la firme *Enviro Services*, approuvés par le conseil de la Régie et par la Ville de Deux-Montagnes par sa résolution 2009-07-09.233.

### ADOPTÉE

#### **2.3 Reconnaissance pour un acte courageux – Médaille de bravoure**

Monsieur Marc Lauzon félicite monsieur Carl Dussault pour un acte courageux survenu en 2004 et pour lequel il a été décoré d'une médaille de bravoure par la gouverneure générale du Canada, son excellence madame Michaëlle Jean.

#### **3. Comités, commissions, régie**

##### **3.1 Dépôt des procès verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Commission sur la circulation et la toponymie du 14 septembre 2009

#### **4. Première période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h17. Cinq citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h46.

#### **5. Règlements municipaux**

##### **5.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 1380 - Travaux de drainage pluvial dans le secteur de la rue Cool et de la 28<sup>e</sup> avenue pour la somme de 150 000 \$.**

Monsieur Sylvain Sauvageau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement d'emprunt concernant les travaux de drainage pluvial dans le secteur de la rue Cool et de la 28<sup>e</sup> avenue au montant de 150 000 \$.

##### **5.2 Adoption du règlement numéro 1379 - Règlement modifiant le règlement 1090 concernant les nuisances afin de prévoir des règles relatives aux graffitis**

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-10-01.292

D'ADOPTER le règlement numéro 1379, intitulé *Règlement modifiant le règlement 1090 concernant les nuisances afin de prévoir des règles relatives aux graffitis*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**Administration**

**6. Finances**

**6.1 Approbation de la liste des chèques émis – septembre 2009**

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-10-01.293

DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2009 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	2 052 201,86 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	2 066 623,19 \$

**ADOPTÉE**

**7. Greffe**

**7.1 Adhésion à la Mutuelle des municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires ;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-10-01.294

DE DEVENIR membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle ;

D'ACCEPTER de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

DE VERSER une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle ;

DE CONTRACTER ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 30 septembre 2009 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.141.00.494.

**ADOPTÉE**

**8. Ressources humaines**

**8.1 Confirmation d'engagement de deux agents au poste de policier régulier**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 16 septembre 2009 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.01 de la convention collective en vigueur, les deux agents sont reconnus comme ayant fait leurs 12 mois de probation ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-10-01.295

D'ENTÉRINER l'embauche de deux agents mentionnés ci-après dans leurs fonctions de policier régulier au Service de police régionale de Deux-Montagnes :

- Monsieur Jean-François Boisvert, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;
- Monsieur Pierre-Olivier Martineau, à compter du 4 août 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02.215.00.141 et 02.215.01.141.

**ADOPTÉE**

**8.2 Embauche d'un policier à l'essai**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 16 septembre 2009 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Olivier Langlois devra compléter sa probation pour une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010, et ce, tel que stipulé à l'article 13.12 de la convention collective en vigueur ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-10-01.296

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Olivier Langlois dans ses fonctions de policier à l'essai au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02.215.00.141 et 02.215.01.141.

**ADOPTÉE**

**8.3 Embauche d'une brigadière temporaire**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 24 septembre 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-10-01.297

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Johanne Rivest à la fonction de brigadière scolaire temporaire pour la Ville de Deux-Montagnes, et ce, à compter du 10 septembre 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02.219.00.141.

**ADOPTÉE**

### **Services aux citoyens**

#### **9. Travaux publics**

##### **9.1 Demande de subvention – Programme d'aide au développement de la «Route verte» - participation à l'entretien**

---

CONSIDÉRANT que le bureau du ministère des Transports informait la Ville qu'il reconduisait pour une année additionnelle le Programme d'entretien de la «Route verte» ;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour but de soutenir financièrement les municipalités dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable, à raison de cinquante pourcent (50%) des coûts d'entretien maximal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes possède 1,4 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la «Route verte» et qu'il en coûte au-delà de 4 500 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-10-01.298

DE POURSUIVRE la participation de la municipalité à l'entretien de la «Route verte» pour 2009 ;

D'AUTORISER le coordonnateur technique à procéder à la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la «Route verte» 2009 ;

DE CONFIRMER que la Ville possède 1,4 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la «Route verte» et qu'il en coûte au-delà de 4 500 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon ;

DE CONFIRMER que l'accès au réseau de la «Route verte» est accessible à tous et gratuit pour tous les utilisateurs sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes ;

DE CONSACRER un montant de plus de 4 500 \$ plus les taxes applicables en 2009 pour l'entretien du tronçon de la «Route verte» ;

DE DÉSIGNER monsieur Martin Angers, coordonnateur technique, afin de procéder à la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la «Route verte» 2009 et à agir à titre de personne responsable du programme et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution ;

**ADOPTÉE**

- 9.2 **Octroi d'un contrat à la société *Le Groupe Nepveu inc.* pour le déneigement des rues de la Ville de Deux-Montagnes pour la somme de 695 592,39\$ incluant les taxes pour une période de trois ans**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions publiques pour les travaux de déneigement des rues de la Ville ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite octroyer un contrat pour les secteurs 1 et 2;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont conformes à l'enveloppe budgétaire prévue ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 29 septembre 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-10-01.299

D'OCTROYER à la société *Le Groupe Nepveu inc.* le contrat ayant pour objet le déneigement des rues des secteurs 1 et 2 de la Ville de Deux-Montagnes pour la somme de 695 592,39 \$, incluant les taxes, pour une durée de trois ans, plus deux années d'option.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.331.00.443.

**ADOPTÉE**

10. **Urbanisme**

**Approbation de dérogations mineures**

Conformément à l'avis publié dans le journal L'Éveil, édition du 12 septembre 2009, les membres du conseil municipal étudient les demandes de dérogation mineure suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
7, 15 <sup>e</sup> avenue	La demande a pour objet de permettre une boucle de virage ayant un rayon plus court que la norme prescrite
634, rue Gamble	La demande a pour objet de régulariser un empiètement d'une piscine de 0,33 mètre en marge latérale.

**Période de questions - Consultation**

Monsieur le Maire s'adresse à l'assistance et demande s'il y a des personnes ou des organismes qui désirent s'exprimer sur ces dérogations mineures.

N'ayant pas de question de l'assistance, la séance de consultation est maintenant close.

10.1 **Approbation d'une dérogation mineure – 7, 15<sup>e</sup> avenue**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 7, 15<sup>e</sup> avenue ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de permettre une boucle de virage ayant un rayon plus court que la norme prescrite ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée au procès-verbal de la réunion du 27 août 2009, résolution numéro CCU-09-08-27.047 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille  
et unanimement résolu

2009-10-01.300

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro civique 7, 15<sup>e</sup> avenue dont l'objet a pour effet de permettre une boucle de virage ayant un rayon plus court que la norme prescrite.

**ADOPTÉE**

#### **10.2 Approbation d'une dérogation mineure – 634, rue Gamble**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 634, rue Gamble ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de régulariser un empiètement d'une piscine de 0,33 mètre en marge latérale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée au procès-verbal de la réunion du 27 août 2009, résolution numéro CCU-09-08-27.048 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-10-01.301

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro civique 634, rue Gamble dont l'objet a pour effet de régulariser un empiètement d'une piscine de 0,33 mètre en marge latérale.

**ADOPTÉE**

#### **10.3 Approbation de plans – PIIA – 1700, chemin d'Oka**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant la réfection de la façade de l'immeuble situé au 1700, chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-09-24.056 du 24 septembre 2009 ;



IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-10-01.302

D'APPROUVER les plans concernant la réfection de la façade de l'immeuble situé au 1700, chemin d'Oka.

**ADOPTÉE**

Monsieur le conseiller Sylvain Sauvageau déclare un intérêt dans la question soumise au point 10.4 de l'ordre du jour. En conséquence, il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et il s'abstient également de voter.

**10.4 Approbation de plans – PIIA – 1302, chemin d'Oka**

---

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant la nouvelle implantation d'une affiche existante sur l'immeuble situé au 1302, chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-09-24.057 du 24 septembre 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-10-01.303

D'APPROUVER les plans concernant la nouvelle implantation d'une affiche existante sur l'immeuble situé au 1302, chemin d'Oka.

**ADOPTÉE**

**11. Remerciements**

---

Monsieur le maire remercie les conseillers Martin Bigras et Denis Joannette pour leur implication au sein du conseil lors des quatre dernières années et le conseiller Sylvain Sauvageau pour son implication au cours des sept dernières années. Il leur souhaite bonne chance dans leurs projets futurs.

Il félicite également tous les membres du conseil pour leur travail au conseil municipal mais également pour leur travail sur les différents comités et commissions. Il remercie également les citoyens ayant participé à ces divers comités et commissions.

Finalement, il invite tous les citoyens à se prévaloir de leur droit de vote lors du scrutin du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

**12. Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h59. Sept citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h39.

13. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Denis Joannette  
et unanimement résolu

2009-10-01.304 DE LEVER la présente séance à 21h40.

Signé Marc Lauzon  
Marc Lauzon, maire

Signé Alexandre Verdy  
Alexandre Verdy, greffier